Site des Archives départementales de la Vendée http://archives.vendee.fr

MEUBLES Grand Choix de tous articles concernant l'AMEUBLEMENT
Prix marqués en chiffres connus. — Exécution d'installations sur plans et d'après devis. — Grandes facilités de paiement
X. GILIBERT, Tapissier fabricant
Rue de la République, à Fontenay-le-Comte (Vendée). Téléphone 2,09

préciera, j'en suis sûr, le sentiment de reconnaissance qui nous anime aujourd'hui ;

A Monsieur Maréchaux, qui s'est fait l'interprète fidèle des sentiments fraternels que ressentaient pour Dequaire tous les membres du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France ;

A Monsieur Filuzeau, architecte, qui a bien voulu mettre gracieusement son talent à la disposition du Comité et faire une œuvre simple, harmonieuse et noble, délicat symbole des qualités d'esprit et de cœur de celui dont elle doit perpétuer le souvenir ;

A Monsieur Renaud, dont le ciseau habile à traduit fidèlement la conception de l'architecte ;

A Monsieur Récipon, l'artiste qui a fait revivre le penseur éloquent que vous avez tous connu ;

A Monsieur Petit, trésorier du Comité, qui a montré le plus grand dévouement pour la réalisation du désir, que nous avions tous, d'élever un monument funéraire à notre ami ;

Enfin, à toutes les personnes présentes ou absentes qui ont contribué à l'élévation du monument, sans oublier M. Mellotée, qui a, par son discours au cimetière, parfaitement retracé le portrait du grand homme de bien et du parfait professeur que fut le regretté Dequaire.

M. le préfet Dupré a dit ensuite qu'il était heureux de se mettre en communion d'idées avec les républicains vendéens, et M. d'Auriac a assuré ses anciens administrés qu'il était tout disposé à leur être utile.

M. le docteur Godet a présenté l'adresse suivante qui a été acclamée :

Le Comité des souscripteurs du monument élevé à la mémoire du regretté Dequaire et les républicains vendéens réunis à l'occasion de l'inauguration de ce monument sous la présidence de M. d'Auriac, ancien préfet de la Vendée, adressent à leur compatriote M. Clémenceau, président du Conseil des ministres, l'expression de leur confiance et leur souvenir affectueux.

NÉCROLOGIE

Nous avons appris avec regret la mort, à Luçon, de M. Félix Dupont, père de M. Valentin Dupont, notaire à Ste-Hermine.

Nous prions M. Valentin Dupont, Mme Valentin Dupont et leurs familles, de croire que nous prenons une bien vive part à leur douleur.

Le déraillement de Benet

Le mécanicien auxiliaire qui a été blessé par la chûte du tender, en participant au déblaiement de la voie, s'appelle M. Saintlos et habite rue de Brioux, à Niort. Ses blessures sont heureusement moins graves que nous l'avions dit tout d'abord. Il a de fortes contusions aux cuisses et un décollement musculaire. Sont état n'inspire aucune inquiétude.

A Saint-Mesmin

José et son bon conseil

Sortira-t-il ? ne sortira-t-il pas ? Qui çà et d'où ? Mais José, parbleu ! et de mon presbytère. Allons ! rassurez-vous, bons papas remorqués par vos femmes, mères chrétiennes solides au poste, tendres enfants de Marie qui mettez, pour nous, le ciel sur la terre ! Rassurez-vous, ô vous tous qui constituez la noire armée d'esclaves au service du goupillon ! José ne sortira pas, parce qu'il n'a jamais voulu sortir. Pensez donc, s'il quittait son fromage, la République aurait détruit la religion ! Est-ce qu'il ne vous l'a pas dit ? Et comme vous avez la foi qui me manque, vous le croyez bien, n'est-ce pas ? Que le Seigneur bénisse cette naïveté, apanage des âmes simples et pures !

José ne sortira pas, parce qu'avec l'argent que vous allez continuer de lui donner, *tous les ans à cette époque bénie*, il se trouve largement à même de payer à la commune un loyer raisonnable. Le voici acculé : il paiera, ou plutôt *d'autres paieront*, et lui signera. Mais c'est d'un loyer sérieux qu'il s'agit, bien entendu ; car l'enchère est à la porte, et il faudra *monter*, doux agneau !... Et si cette agréable caverne (je pense à saint Jérôme) venait à se vendre, comme celle de Mortagne ? José achètera, ou l'on achètera pour lui. Soyez sans crainte, à cet égard. *Mais de toute façon la commune y trouvera son compte, ce qui est l'essentiel.* En attendant, José continue de poursuivre le veau d'or, dans tous les recoins de la commune. Ce n'est pas Châtry que vous auriez vu *ainsi*, la besace sur le dos, pataugeant dans la boue, pour arracher leurs sous à des malheureux !... Bref, si José abandonne les microbes de la cure, le nouvel occupant *désinfectera* ; et c'est ce que nous souhaitons, nous autres, mécréants de la République.

Parlons un peu maintenant de ces pieux chevaliers, de ces braves conseillers municipaux qui ont défendu la tire-lire de José, jusqu'à extinction de souffle administratif. Ce sont MM. Biraud, Bonnin, Coutant, Cousin, Delaroche, Favrelière, Gauthier, Pacreau, Eugène Pacheteau et Roy, dix hommes publics que nous avons le droit de nommer et d'apprécier à notre guise.

Par quatre votes successifs, en proposant de louer le presbytère au curé pour 50 fr., ces messieurs ignoraient-ils qu'ils foulaient aux pieds la loi, les explications ministérielles, la mise en demeure préfectorale et, finalement, les intérêts communaux qui leur sont confiés ? NON !

Prétendraient-ils ainsi servir les intérêts de la religion, cliché usé que certains comédiens du clergé catholique servent toujours aux gogos naïfs ? NON ! Car si, malheureusement pour leur intelligence, il en eût été ainsi, ils auraient fait comme tout homme qui se sent pris entre sa conscience et un devoir de sa fonction : **ils auraient démissionné.**

Ils ont donc agi en pleine connaissance de cause ? OUI.

Eh bien, alors, je déclare, mon père fût-il parmi eux, que je n'écrirai jamais le nom d'aucun de ces hommes sur une liste de candidats au Conseil municipal. Le mois de mai approche : il est temps de penser à ces élections-là ; et mon droit d'électeur me permet de déblayer le terrain, par cette élimination, à mes yeux nécessaire.

Je ne dis pas pour tous les républicains, mais *pour tout citoyen qui aime sa commune*, les intérêts de celle-ci ne doivent être remis qu'à des mains incapables, *en toute circonstance*, de les laisser péricliter. Heureusement l'administration veille. Mais nous pourrons faire voir peut-être à l'Administration que la commune de Saint-Mesmin ne manque pas d'hommes capables de gérer ses affaires, sans prendre le mot d'ordre du curé et de l'évêque. Ainsi soit-il!

Nous reviendrons sur ce sujet intéressant au premier chef.

Le 2e chasseurs à Luçon

On nous écrit de Luçon :

« Il paraît certain que Luçon aura le 2e chasseurs de Pontivy.

» Une lettre de notre député, M. Guillemet, est venue confirmer son télégramme que l'on avait reçu à la mairie de notre ville. Tout marche donc aussi parfaitement que possible puisque, avant même qu'une délégation de notre municipalité se rende à Paris, nous apprenons que le gouvernement accorde pour la construction de la caserne une somme de 600,000 fr. MM. Ayraud, maire ; Laidet et Salès, adjoints, tout en différant leur voyage ont adressé immédiatement au ministère deux télégrammes de remerciements. »

A L'ILE-D'ELLE

Riboulard et Sainte-Galette

Lorsqu'on parle d'argent au père *La Riboule*, ce refrain ne lui va pas ; il a même le don de le faire mettre hors de lui-même. L'article de dimanche sur l'*Etoile* du capucin Dubé, nous est un garant de ce que nous avançons. L'orsqu'un homme aussi *intelligent* que le compagnon Riflandouille en est arrivé à traiter les articles d'un journal *d'âneries* et l'un de ses correspondants de *sot*, il faut bien croire que le citoyen Riboulard EN A GROS SUR LA PATATE ! comme nous le disait un vieux casserolard nellezais.

Il trouve une DIFFÉRENCE SENSIBLE entre les 15 000 francs de M. Guillemet et les 15 000 balles de M. Fontaines-Moller ! Il n'y a vraiment qu'un malade — même très intelligent — comme l'est notre apôtre, pour trouver cette bonne blague ! Ainsi, M. Guillemet s'est *abstenu* lors du vote sur l'augmentation, M. de Fontaines a voté *contre*, d'autres ont voté *pour*. Le résultat est, que TOUS les parlementaires *sans exception* touchent 15.000 francs. Mais, pour Riboulard, qui est encore plus calé que feu Escobar sur la théorie des Jésuites, il existe une SENSIBLE DIFFÉRENCE ! Si vous ne comprenez pas, c'est que vous êtes des *imbéciles*, des *ânes* et des *sots* (consultez le Dictionnaire de Riflandouille, sur l'*Etoile*, le *Réveil populaire* ou la *Vendée* et vous m'en direz des nouvelles !)

Moi, je trouve que ton raisonnement est sublime... charmant Riboulard ! Ne lui parlez pas non plus des 12 francs versés par les Mères chrétiennes, cet argent le *dégoûte !* Il ne veut pas qu'on dise que ces braves femmes aident à *l'entretien* des curés ! .. Riboulard serait bien de force à nous apprendre un de ces quatre matins que ce sont les curés qui *payent* pour la congrégation des Mères chrétiennes ! Le culot de ce fumiste est si prodigieux que ceci ne nous surprendrait pas du tout !... Pour un peu, il nous ferait croire que nos bons prêtres ne vivent que D'AMOUR SACRÉ ET D'EAU FRAICHE, absolument comme une *enfant de Marie ?* Mon vieux Riboulard... t'en as une santé !

Il sait encore (que ne sait il pas ? je vous le demande) qu'un correspondant du *Patriote* a eu un grand-père (sic) qui était *chantre*, et une grand-mère (sic) qui était *mère chrétienne*. Riboulard ne peut pas comprendre celà, il trouve ceci extraordinaire, stupéfiant, renversant !!!

Heureusement qu'il s'est arrêté là, car il nous aurait peut-être appris que le père de ce grand-père était évêque ou cardinal. Voilà au moins qui aurait corsé le tableau !!! Qu'en dites-vous ?

VENITE ADOREMUS.

EBOULEMENT

Mercredi matin, un accident qui eût pu avoir de graves conséquences, s'est produit au sortir du tunnel de Pissotte, immédiatement après le passage du train de Paris qui arrive à Fontenay à 5 h. 31. Un éboulement s'est produit, encombrant la voie et rendant la circulation impossible sur la ligne de Breuil-Barret. Les trains ont eu 3 heures de retard.

A MONTREUIL

On nous prie d'insérer l'appel suivant :

Citoyens,

On vous met en demeure de payer vos places de bancs avant la Toussaint : sinon elles seront barrées, paraît-il.

Or d'après la loi, les curés ou desservants n'ont aucun droit pour les percevoir.

Ne payez pas.

Ils ont la liberté de faire la quête ; mais non de vous affermer ces places.

Toute personne peut entrer dans l'Eglise et a le droit de s'installer où bon lui semble.

Le curé n'est qu'un simple occupant sans aucun titre juridique.

L'Eglise est libre et les places aussi.

Un groupe de libertaires.

Article remis

L'abondance des matières nous oblige, à notre grand regret, à remettre à la semaine prochaine l'article de notre correspondant de St-Sigismond.

Services maritimes

M. Douteau, exsoldat du 7e d'infanterie colonial, demeurant à Saint-Martin-sous-Mouzeuil, est nommé éclusier de 2e classe au service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, pont levis de Saint-Aisert sur le canal de Mons à Condé, en remplacement de M. Seigneur, non acceptant.

La démission de M. Louis Dupont, gardien du phare des Barges, aux Sables-d'Olonne, est acceptée par le ministre des travaux publics.

Gendarmerie

Le brigadier Dreneau, de La Caillère, est nommé maréchal des logis à Lannilis (Finistère).

Le brigadier Casset, de Saint-Anne d'Auray (Morbihan), passe à la Caillère, en remplacement du brigadier Dreneau.

MALADIES DE REINS

Aide opportune d'un habitant de Niort

Les habitants de Niort ont prouvé par des témoignages comme le suivant que les maladies des reins et de la vessie les plus rebelles peuvent être guéries.

Mme veuve Bourdin, 35, rue Basse, à Niort, nous dit :

« Voilà de longues années qu'à la suite de couches il m'était resté des malaises dans le bas du dos ; la nuit je ne savais comment me mettre car je ne pouvais pas rester couchée sur le même côté et je me levais le matin encore brisée de fatigue ; je ne pouvais rester longtemps debout, car j'avais des vertiges, des éblouissements, de l'oppression et comme je n'avais presque pas d'appétit je ne me sentais aucune force ; je devenais soucieuse, ne sachant plus que faire pour me soulager, quand j'entendis parler des Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Bertrand, à Fontenay-le-Comte. Je fus très heureuse dès les premiers jours de traitement de ressentir les effets bienfaisants de cet excellent remède et après une semaine j'étais déjà mieux à l'aise, mes douleurs diminuaient de jour en jour, je reprenais appétit, les forces me revenaient et dès que j'eus terminé la troisième boîte de pilules, mes maux et les malaises avaient disparu et je ne ressentais plus la moindre douleur. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier».

Un médecin de grande réputation a déclaré un jour que la maladie des reins (rognons) était la plus fatale de toutes les maladies après la tuberculose. La raison en est que les symptômes de la maladie des reins sont la plupart du temps négligés ou confondus avec une autre maladie pendant que le mal de reins augmente et se complique tranquillement jusqu'à ce qu'il advienne enfin profondément enraciné. Méfiez-vous donc du moindre symptôme de mal dans les reins, agissez aujourd'hui pendant qu'il en est temps encore, car demain sera-t-il peut-être trop tard.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins, de la même espèce que celles qu'à eues Mme veuve Bourdin.

On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. 19

AU THÉATRE

Nous rappelons que c'est mardi prochain, 5 novembre, qu'a lieu, au théâtre, la représentation de l'excellente tournée Baret, avec **LE DUEL,** la belle pièce de M. Lavedan.

Cours municipal de dessin

Le cours de dessin organisé l'an dernier sous la direction de M. Sacré, professeur de dessin, s'ouvrira le 5 novembre prochain, à l'Ecole des Cordeliers.

Il aura lieu de 7 h. 1/2 à 9 heures du soir, le mardi et le vendredi de chaque semaine.

ON DEMANDE DES MALADES
même réputés incurables. — **PAIEMENT APRÈS GUÉRISON** seulement.
Guérison rapide et sûre, sans médicaments, par la **MÉDECINE NATURELLE,** *électricité, radiations, eau, plantes, hygiène,* et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies chroniques les plus anciennes, les plus graves, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, Cœur, etc.
Pour recevoir consultation gratuite **sous pli fermé,** écrire avec grands détails **au** ***Président du Comité Médical de la Médecine Naturelle, 10, Rue des Bons-Enfants, PARIS.***

Pour toute formalité, les élèves n'auront qu'à se présenter à l'Ecole des Cordeliers le jour même de l'ouverture, à l'heure indiquée, et il sera procédé sur place à leur inscription.

Hygiène de la Vue

C'est une erreur trop communément répandue que de croire qu'il ne faut porter des lunettes que le plus tard possible afin de se conserver la vue. La presbytie étant le résultat de l'âge, la privation de lunettes n'empêche pas le temps de suivre son cours. Qu'on prenne des lunettes ou qu'on s'en passe, on vieillit tout aussi bien, et la presbytie n'en continue pas moins sa marche ascendante. C'est surtout pendant le travail à la lumière artificielle que le besoin de lunettes se fait sentir. Il faut alors les prendre et *ne pas se consumer en efforts stériles* qui ne rajeunissent pas et ne conservent pas la vue. Il importe de ne se servir que d'excellents verres, d'une limpidité absolue. On en trouve de parfaits **Pharmacie Camille ROUSSEAU, en face le Marché, à Fontenay-le-Comte.**

Chaillé-les-Marais. — La gendarmerie de de Chaillé-les-Marais, a mis en état d'arrestation le nommé Godin, célibataire, âgé de 60 ans, inculpé d'incendies volontaires. Il y a deux ans, Godin mit le feu chez lui et, samedi dernier, il renouvela son expérience chez M. Louis, propriétaire à la Taillée.

Godin a fait des aveux complets.

* * *

Le nommé Bourdet chauffait une locomobile, lorsque, se sentant indisposé, il alla se coucher dans une grange voisine. Lorsqu'on vint, quelques instants plus tard, prendre de ses nouvelles, le malheureux avait cessé de vivre.

Bourdet était âgé de 46 ans. Il laisse une veuve et deux enfants.

Benet. — Les hommes de la classe 1882, appartenant aux communes de Benet et de Ste-Christine, se sont réunis dimanche, en un banquet fraternel, chez M. Edmond Morin, maître d'hôtel à Benet. Le repas, des mieux servis, a été aussi cordial que gai.

Il importe que tout le monde sache

Que les hémorroïdes, l'eczéma, les cuissons, démangeaisons, les dartres, les maux de jambes, sont guéris radicalement avec quelques applications de Baume des Chartreux. Ce remède est d'une efficacité extraordinaire : il calme de suite l'irritation et l'inflammation, ce qui fait qu'on éprouve un grand soulagement, peu à peu la peau se décongestionne, perd sa coloration rouge, redevient fine, souple et blanche.

Le mode d'emploi est des plus simples, il suffit d'enduire les parties malades de Baume des Chartreux et de les recouvrir d'une bande de toile. Cette opération répétée chaque soir procure en peu de temps une guérison radicale. Le Baume des Chartreux est en vente dans les bonnes pharmacies, au prix de 2 fr. 50.

Dépôt à Fontenay-le-Comte, pharmacie Petit ; à Luçon, pharmacie Chesné.

Cour d'Assises de la Vendée

Audience du lundi 28 octobre

La première affaire a été jugée à huis clos. C'est celle de Jean Trichet, cultivateur au Langon, accusé d'attentats à la pudeur sur plusieurs fillettes.

Reconnu coupable avec admission de circonstances atténuantes, Trichet a été condamné à 18 mois de prison.

* * *

Audience du mardi 29 octobre

Au mois d'octobre 1906, la fille Tesson, domestique chez M. Chevoleau, à la Roche-sur-Yon, lui a volé une somme de 100 fr. Au mois de janvier 1907, les époux Chevoleau, qui avait constaté la disparition de leur argent, eurent des soupçons, et la fille Tesson avoua en leur restituant les 100 fr.

Mais elle partit le soir et revient le lendemain avec son père en accusant ses anciens maîtres de lui avoir extorqué de l'argent dont elle exigeait la restitution. Elle les poursuivit même en justice de paix. Les époux Chevoleau se décidèrent alors à porter plainte.

La fille Tesson a été acquittée.

* * *

Audience du mercredi 30 Octobre

La fille Boudelier, de l'Aiguillon-sur-Vie, accusée d'infanticide, a été acquittée.

* * *

La fille Anne Tramat, domestique chez Mme Hermenier, à la Roche, a volé sa maîtresse d'une somme de 1070 fr. pendant une absence que celle-ci fit à Royan. La fille Tramat n'a avoué qu'un vol de 500 fr.

Elle est condamnée à 8 mois de prison.

* * *

Audience du jeudi 31 octobre

L'affaire appelée aujourd'hui est une affaire de vols qualifiés, dont sont inculpés les nommés Louis Cedelle, dit Millet, âgé de vingt-neuf ans, lutteur forain, sans domicile fixe, et Eugénie Neau, âgée de vingt-sept ans, sans profession et sans domicile fixe.

Ils ont commis leurs vols à La Roche, à Brie (arrondissement d'Angoulême), à la Roche-Bernard (arrondissement de Vannes), au camp de la Braconne, etc...

Le verdict est affirmatif sur toutes les quesions posées, avec circonstances atténuantes pour la fille Neau.

En conséquence, la Cour condamne Cédelle à huit ans de travaux forcés, et la fille Neau à deux ans de prison.

M. le Président a déclaré la session close et remercié MM. les Jurés.

Les Herbiers. — Lundi, après la classe du soir, le Comité de la Société le Patronage laïque a distribué, comme les années précédentes, des vêtements d'hiver aux élèves nécessiteux de nos écoles publiques.

Merci aux dames patronesses et aux généreux bienfaiteurs.

La Garnache. — Le maire de la commune de la Garnache a l'honneur de prévenir le public que la grande foire aux poulains dite foire de la Saint-Martin, se tiendra, comme d'habitude, le 12 novembre prochain.

LOTERIE D'ORMESSON
(Enfants Tuberculeux et Institut Pasteur de Lille).
LOTS
500.000 f
GROS LOTS
250.000 f
100.000 f - 20.000 f
TABLEAU COMPLET DES LOTS

1 de	250.000 fr.	250.000 fr.
1 -	100.000	100.000
1 -	20.000	20.000
2 -	5.000	10.000
20 -	1.000	20.000
1000 -	100	100.000

TIRAGE : 15 JANVIER 1908
Le Billet : **UN** fr. Joindre enveloppe affranchie pour le retour. - On trouve des billets dans toute la France, chez les principaux débitants de tabac, libraires, banquiers, etc., et chez E. STAUDE, 50, Rue des Tournelles, Paris.

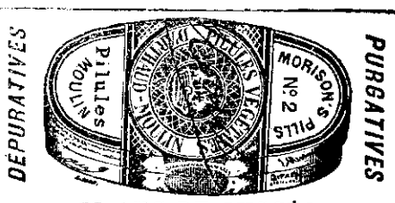

60 ANS DE SUCCÈS
PILULES MORISON-MOULIN n° 1 et n° 2
Purgatif végétal, dépuratif du sang, guérison des douleurs, maladies de foie, de l'estomac, hydropisie, affections nerveuses ; chassent les humeurs et les glaires, 2 francs. — Exiger la signature et le nom **Pilules-Moulin** sur chaque boîte. Guérissent aussi les *maladies de la peau, eczéma, prurit, hémorroïdes,* avec **Pommade Dermatique-Moulin, 2 f 30** franco.
30, RUE LOUIS-LE-GRAND, PARIS et les BONNES PHARMACIES

50 JOLIS CADEAUX
VALEUR RÉELLE 4 à 60 fr.
SONT ENVOYÉS FRANCO
POUR RIEN
DEMANDEZ
les CATALOGUES avec DESSINS MONTRES et BIJOUX Le PLUS BEAU et le PLUS GRAND CHOIX d'HORLOGERIE du MONDE ENTIER
Ecrire à VICTOR PETITEAU LAURÉAT DES ÉCOLES D'ARTS 1er Prix en 1868-1869-1872 à BESANÇON France.

RICQLÈS DIGESTIF Antichlorétique Préserve des ÉPIDÉMIES
RICQLÈS Calme la Soif ASSAINIT L'EAU
RICQLÈS DENTIFRICE ET EAU de TOILETTE Antiseptique
RICQLÈS Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE

ÉTAT CIVIL DE FONTENAY

Du 26 Octobre au 1er Novembre 1907

PROMESSES DE MARIAGES

Auguste Robin, forgeron et Clarisse Châtaignier, femme de chambre.

Louis Guérin, horloger et Andrée Bouchet, sans profession.

Louis Gautronneau, chapelier et Clotide Ligonnière, chapelière.

Pierre Pougnet, juge d'instruction et Edith Gillaizeau, sans profession.

DÉCÈS

Théodore Garaude, chaisier, âgé de 22 ans, époux de Geneviève Robreau, décédé le 29, rue du Pinier.

FOIRES DE LA VENDÉE

Du 4 au 9 Novembre 1907

Lundi 4. — Aizenay, Breuil-Barret, Chaillé-les-Marais, Maillezais, Tiffauges.

Mardi 5. — Bournezeau, Grosbreuil.

Mercredi 6. — Fontenay, Herbergement, Hermenault, Mouilleron-en-Pareds, St-Cyr-en-Talmondais.

Jeudi 7. — Beauvoir, Langon, Mothe-Achard, Pouzauges.

Vendredi 8. — Monsireigne, Vix.

Samedi 9. — La Genétouze, Luçon, St-Gilles.

Imprimeur Gérant L. NARQUET.